peut estimer à 50 0/0 au moins la diminution du chiffre *des exportations en Amérique depuis l'application du Bill* Mac Kinley.

Nous souffrons doublement de cette situation en ce sens que certains centres manufacturiers, ne pouvant plus faire les genres qu'ils exportaient aux Etats-Unis, se rattachent sur les articles de Roubaix, et qu'ainsi, outre la perte d'un débouché important, nous avons à subir la concurrence de nos propres nationaux.

La Chambre de commerce de Roubaix protesta une fois de plus contre les prétentions exagérées des consuls qui exigent, indépendamment d'une infinité de détails et de formalités à rebuter le commerce, un échantillon coupé sur chacun des genres compris dans la facture et qui doit être collé au dos d'une feuille spéciale, le numéro de la pièce sur laquelle l'échantillon a été levé et le numéro de la caisse dans laquelle cette pièce est renfermée ; laquelle feuille doit être revêtue de la signature personnelle de l'un des chefs associés en nom collectif, en dehors de la signature de la raison sociale exigée sur chaque facture constatée produite en triplicata.

La Chambre proteste encore contre la disposition injustifiable du bill Mac-Kinley aux termes de laquelle les arbitres chargés de vider les différends entre la douane et les importateurs, et qui autrefois étaient choisis conjointement et par la douane et par les importateurs, sont aujourd'hui choisis exclusivement par la douane parmi ses propres fonctionnaires. En édictant ainsi l'impossibilité pour nos exportateurs de faire triompher, contre les chicanes de la douane, les raisons les mieux fondées, les Etats-Unis ne pouvaient plus sûrement se réserver tout l'avantage dans la solution des litiges, l'avantage d'être à la fois juge et partie.

Il sera répondu en ce sens à M. le Ministre.

* *

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Président de la Chambre de commerce de Lille l'entretient de la création à Lille d'une école supérieure de commerce, estimant que les Chambres de commerce de la région, mues par les mêmes sentiments que ceux qui dirigent la Chambre de commerce de Lille en cette circonstance s'intéresseraient tout naturellement à la création dont elle a pris l'initiative et y apporteraient, outre leur appui moral, leur participation pécuniaire.

Depuis quelque temps déjà, la ville de Roubaix élabore le projet d'une institution semblable dans laquelle elle espère pouvoir donner un enseignement tout particulièrement approprié aux besoins spéciaux du commerce et de l'industrie de la localité et pour l'établissement de laquelle elle a compté sur le concours de la Chambre de commerce.

La Chambre de commerce de Roubaix, de même que la Chambre de commerce de Lille, n'a pas d'autres ressources que celles qui sont strictement nécessaires à son fonctionnement, et en admettant que M. le Ministre l'autorise à contracter un emprunt ou consente à majorer la contribution annuellement imposée au commerce et à l'industrie de la circonscription, elle se trouvera toujours dans la nécessité de réserver pour la création et le fonctionnement de l'institution locale, dont l'administration doit lui être confiée, toutes les ressources qu'elle pourra réaliser. Dans cette situation il lui devient impossible de prendre une part effective dans l'œuvre que la Chambre de commerce de Lille a entreprise et elle ne peut que lui en témoigner tous ses regrets.

* *

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes :

1° Délibération du Conseil général du Nord émettant un avis favorable au projet de raccordement par voie souterraine de la gare du Nord à Paris avec les Halles centrales et le boulevard des Capucines.

2° Lettre de la Chambre de commerce d'Oran annonçant l'installation en cette ville d'un musée commercial où sont centralisés les produits qui peuvent trouver en Algérie d'utiles et fructueux débouchés. Les circulaires qui accompagnaient cette lettre ont été distribuées.

3° Convocation pour l'assemblée générale annuelle de la société d'encouragement pour le commerce français d'exportation au lundi 28 décembre 1899.

La Chambre passe à l'ordre du jour sur diverses demandes d'abonnements que l'exiguïté de ses ressources ne permet pas d'accueillir.

Le Président, HENRY MATHON.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES
DU LEGS BOUCHER DE PERTHES

Dimanche matin, à onze heures et demie, a eu lieu, à la Mairie, en présence d'une cinquantaine d'assistants, la distribution annuelle des récompenses du legs Boucher de Perthes. M. Pierre Destombes, adjoint au maire, présidait la cérémonie, assisté de MM. François Roussel, le docteur Largillière, Deleporte-Bayart, délégués du Conseil municipal, M. Georges Motte, délégué de la Chambre de commerce, M. l'abbé Ghesquière, délégué de la Société d'émulation de Roubaix.

M. Pierre Destombes, délégué par M. le Maire, a ouvert la séance à onze heures du matin et a prononcé les paroles suivantes :

« Mesdames, Messieurs,

» M. le Maire a bien voulu me déléguer pour procéder à la distribution des récompenses que la libéralité de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes a laissée à la disposition de la Ville pour honorer le travail, la morale et le dévouement.

» La Commission a examiné avec un soin scrupuleux les titres des postulantes.

» J'adresse mes félicitations à Mesdemoiselles Hortense Cocheteux et Marie Destaercke, qui ont mérité chacune une prime de deux cent cinquante francs, ainsi qu'à Mademoiselle Maria Désverin, à qui une médaille d'encouragement va être décernée.

» Je cède maintenant la parole à M. le Rapporteur. »

M. l'abbé Ghesquière, rapporteur de la commission s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

» Dans les concours des années précédentes, la commission municipale mettait en jeu la distribution des récompenses fondées par M. Boucher de Crèvecœur de Perthes avait pu sans trop de peine, quelquefois du premier coup d'œil, discerner l'ouvrière d'élite qui, par son assiduité au travail, l'honnêteté de ses mœurs, sa pieté filiale ou de nombreux actes de dévouement, méritait sans conteste la prime de cinq cents francs, qui constitue la plus haute de ces récompenses.

» On devait s'attendre à ce qu'il n'en soit pas toujours ainsi. Une année ou l'autre, il se présenterait des cas où la Commission serait embarrassée de faire un choix. C'est ce qui est arrivé en 1891. Dix dossiers étaient soumis à son appréciation ; et, s'il est facile d'éliminer de prime abord les concurrentes dont les titres n'ont pas assez de poids, c'est parfois une opération longue et délicate de peser les mérites respectifs de celles qui apportent des titres plus sérieux. La balance, pour sensible qu'elle soit, arrive à se maintenir dans un parfait équilibre ; elle ne paraît s'incliner ni d'un côté ni de l'autre.

» Heureusement, la prévoyante libéralité de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes a tracé les règles à suivre dans ces cas difficiles. « A mérites égaux entre deux ouvrières, dit le testament, la prime sera partagée et il sera, en conséquence, accordé deux livrets et deux médailles. Si aucune ouvrière ne présentait un mérite suffisant pour obtenir la prime, le concours serait renvoyé à l'année suivante, et la prime serait double, sans pouvoir jamais dépasser mille francs. »

» Telles sont les dispositions que nous avons été amenés à appliquer. Je devais vous les rappeler avant de vous lire les courtes notices destinées à vous faire connaître les mérites des dignes ouvrières auxquelles se sont portés les suffrages de la Commission.

HORTENSE COCHETEUX

« Les parents d'Hortense Cocheteux ont eu dix enfants. Par la mort d'un frère, Hortense s'est trouvée l'aînée de cette nombreuse famille. Du bonne heure elle dut aider sa mère dans les soins du ménage, et contribuer par son travail à l'entretien de ses frères et sœurs. Elle apprit le métier de repasseuse.

» Le gain de ses journées, joint aux appointements du père, employé comme droguiste chez M. Alfr. Motte, assurait à l'honnête famille cette aisance relative qui permet, comme l'on dit, de joindre assez bien les deux bouts ensemble. Mais, en 1875, le père Cocheteux est frappé d'apoplexie. Le voilà paralysé, incapable de retourner chez son patron, pouvant à peine se traîner dans sa maison. Puis, le mal faisant lentement des progrès, il est réduit à l'immobilité complète, et même, pendant les cinq dernières années, condamné à ne point quitter le lit.

» A l'époque de ce douloureux accident, Hortense a dix-huit ans. Elle ne peut abandonner ses journées sous peine de priver la maison du faible salaire qui est désormais son unique ressource. Elle ne s'en constitue pas moins, dans la mesure où cela lui est possible, la gardienne infatigable du pauvre paralytique. En rentrant chez elle, à huit heures du soir, elle range la maison, qui est toujours dans parfaite propreté, elle fait la lessive ou raccommode ses vêtements. La nuit, malgré le besoin de repos qu'elle doit ressentir après une journée si bien remplie, c'est elle encore qui se lève à maintes reprises pour donner à son malheureux père les soins que réclame son état.

» Avec quelle tendresse ces soins de la jeune fille étaient prodigués, avec quelle reconnaissance ils étaient reçus par l'infirme, de quelle admiration surtout étaient pénétrés les témoins habituels de ce dévouement sans bornes, il est permis de le deviner par le trait suivant :

» Hortense avait un frère qui s'était marié en rentrant du service. Il était père d'un enfant. A l'âge de vingt-huit ans, il est atteint d'une de ces maladies de langueur qui ne pardonnent pas. « Obsédé, nous dit une attestation fort touchante, par le souvenir des douleurs dont il avait été l'objet dans sa famille, le pauvre garçon demande à revenir habiter avec elle. » Il connaissait bien les cœurs auxquels il s'adressait. Hortense et sa mère ne reculent pas devant cette nouvelle charge, elles l'accueillent, elles le soignent aussi longtemps qu'il lui plaît de rester sous le toit paternel, c'est-à-dire presque jusqu'à sa fin.

» Le père Cocheteux ne survécut pas longtemps à son fils. Son martyre avait duré treize ans et demi. Pour ne *pas délaisser le vieillard impotent, Hortense avait refusé* tous les partis qui s'étaient offerts à elle. A cette âme capable de tous les sacrifices, la vie, dans l'avenir comme dans le passé, n'apparaissait que comme un acte perpétuel de dévouement. « Depuis la mort de son père, ajoute le témoignage que je viens de citer, la vaillante et modeste fille reste à son poste, plus nécessaire que jamais, car, courbée par la rude épreuve, la pauvre mère est devenue bien cassée. »

» Toutes les personnes qui ont employé Mademoiselle Hortense Cocheteux font de sa conduite et de son caractère le plus grand éloge. Elles rendent hommage à son courage, à sa fidélité, à sa discrétion, à ses vertus morales. Nous savons, d'ailleurs, que les membres de sa famille n'ont pas été seuls à bénéficier de ses soins charitables. Dans des circonstances pénibles, elle a su mettre au service du prochain un zèle aussi ingénieux que désintéressé.

» Voilà les titres de Mademoiselle Hortense Cocheteux à la première distinction. La commission les appréciait à leur juste valeur ; mais, à côté d'elle, on, si vous voulez me permettre de reprendre la comparaison de tout à l'heure, dans l'autre plateau de la balance, avait pris place une émule de sa piété filiale et de son dévouement fraternel.

MARIE DESTAERCKE

« Au logis de Marie Destaercke, il n'y a plus tout un petit monde de frères et sœurs à nourrir, à lever, à conduire au bien par de sages conseils et des exemples plus salutaires encore. La famille ne se compose que de quatre personnes : le père, la mère, Marie-Catherine et un jeune homme moins âgé que sa sœur de quelques années. Mais quel désolant spectacle vous offre ce triste foyer visité par la maladie et les infirmités précoces !

« Destaercke, nous dit le médecin qui l'a visité, est « atteint de paralysie limitée au bras droit et d'ostéo-sar- « come au bras gauche. Il est soigné par moi depuis « plus de trois ans pour emphysème et congestion pul- « monaire ».

» Il y a deux années seulement que cet honnête ouvrier a cessé tout travail. Jusqu'alors il avait courageusement lutté contre son mal, dont l'origine remonte à plus de quinze ans ! Ses accès de toux sont fréquemment accompagnés d'hémorragies, et dans ces crises, il ne peut attendre de sa femme les services les plus indispensables.

» En effet, la femme Destaercke est elle même presque infirme. Son mari a 67 ans, elle n'en a que 58 ; mais c'est depuis huit ans déjà qu'elle est atteinte, d'après le même certificat, « de névralgies rebelles et de parésie musculaire des deux membres inférieurs. » Tout ce qu'elle peut faire, c'est de s'occuper, par intermittences, des travaux du ménage.

» Encore si son fils, par son labeur, suffisait à gagner le pain de chaque jour, Marie pourrait donner tout son temps à ses chers malades et leur consacrer ses soins. Certes, ce n'est ni la course, ni qui lui manque, ni le désir de subvenir aux besoins communs, d'ailleurs bon et laborieux ouvrier. « Il n'a jamais, dit son patron, manqué à l'atelier, sinon force par la maladie », car, lui aussi est frappé d'un mal incurable. Il a depuis sept ans un eczéma impétigineux rebelle qui l'oblige trop souvent à suspendre son travail et cela pendant deux ou trois mois.

» Aussi longtemps que ses jambes ne se refusent point à le porter, il exerce sa profession de mécanicien, mais la fatigue excède ses forces quand le mal devient trop violent. Il ressent alors des démangeaisons si intolérables qu'il faut lui lier les pieds et les mains pour l'empêcher de se gratter. Dans son sommeil, il dénoue avec les dents les cordons qui l'attachent. Sa sœur est obligée de le surveiller dans son lit pour n'avoir à ses souffrances quelque adoucissement.

» Au milieu de toutes ces épreuves, ces braves gens montrent une résignation chrétienne vraiment admirable. Ils remercient Dieu d'avoir mis à leur côté une fille si prévenante et si dévouée. Que deviendraient-ils sans elle ?

» Marie n'est pas au-dessous de sa tâche. Malgré les névralgies faciales dont elle souffre, malgré les multiples symptômes de la sclérose cérébrale et l'état de faiblesse qui en résulte, elle conserve, malgré ses 58 ans, l'âge de douze ans elle a appris à coudre. Le métier est peu lucratif. Son aiguille est pourtant son seul gagne-pain. D'abord elle faisait des journées. Plus tard il a fallu renoncer à la clientèle bourgeoise et se contenter de fractions de journée faites dans le voisinage. Gracieuse bon vouloir des dames qui l'emploient, elle peut interrompre son travail et se rendre quelques instants auprès des pauvres infirmes.

» Il ne reste à l'active couturière, pour entretenir le ménage, que les heures de la soirée, et maintes fois elle est obligée de prolonger ses veilles bien avant dans la nuit. Au prix de ces fatigues excessives, par je ne sais quel miracle d'ordre et d'économie, Marie s'est amassé un petit pécule. A quoi l'avait-elle destiné ? Une de ces rêves de jeune fille ? Il n'est pas question, vous le savez bien, pour une femme comme elle, d'une vulgaire satisfaction de vanité ou de coquetterie. Son père souffre beaucoup d'être toujours assis.

» Parfois, dans ses accès de toux, ne pouvant se retenir à sa chaise, il tombe sur le sol. Il serait moins exposé à de tels accidents s'il avait un fauteuil. Grande fut la joie de Marie de trouver un jour son épargne assez ronde pour lui permettre l'achat de ce siège plus commode. Jugez si le vieillard se montra touché et reconnaissant.

» Les scrupules de la Commission me vous étonnent plus, j'en suis convaincu. N'est-ce pas des deux côtés le même dévouement, le même esprit de sacrifice, la même fête d'abnégation ? N'est-ce pas de part et d'autre, une jeunesse vouée à une mission bien noble, mais aussi bien pénible à la nature ? Mêmes dons de soi-même se renouvelle chaque jour pendant de longues années, sans mérites comme sans éclat, avec le seul espoir ajouté d'obtenir sur terre un commandement divin : *Tes père et mère honoreras*, avec le seul espoir de recevoir au ciel la récompense promise.

» Qu'il est oublié de nos populations instables ce quatrième précepte du décalogue ! Combien de jeunes gens ne savent plus endurer aucune peine, aucune série de privations et de renoncements ? Combien, quand ils ont vingt ans et plus, refusent à leurs mères le dévouement heureux et le plus doux ? Et plus nombreux, hélas ! ceux qui, sans le dire, ne le pensent que trop ! Que de fois n'ai-je pas vu mes parents et moi, de vos prédécesseurs, émerveillés de tant d'ouvrières honnêtes abandonner, dans leur vieillesse par les enfants qu'ils ont élevés ?

» La vie de travail, elle existe, en grand nombre, des exemples contraires. Il n'est pas permis, grâce à la générosité de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes d'en honorer spécialement quelques-uns. Mais, cette condition n'est pas faite. Mais, entre des mérites si parfaitement égaux, la Commission n'a pas cru pouvoir établir de différence. Elle a mis sur le même rang la modeste repasseuse et l'habile couturière. Elle a partagé la prime de cinq cents francs entre Mademoiselle Hortense-Lydie Cocheteux, née à Roubaix, le 3 octobre 1857, et Mademoiselle Marie-Catherine Destaercke, née à Roubaix, le 5 octobre 1841.

» Ainsi, les noms de ces deux personnes se trouvent unis par nous dans un témoignage public de profonde estime et de sincère admiration. J'ai de leur vertu une idée trop haute pour supposer qu'elles se gardent rancune du tort qu'elles en sont tout naturellement. Se rencontrant aujourd'hui dans la même chapelle, elles pourront, au premier coup d'œil, se reconnaître et, sans doute pour la première fois, elles échangeront des sentiments de sympathie réciproque ; des mains tendues, elles se verront retenir que ce qui peut les encourager l'une et l'autre et les éclairer l'une par l'autre.

» La division de la prime n'a point pas à la Commission la faculté de décerner deux médailles d'encouragement. Elle a pris en pendant le parti de n'en accorder qu'une seule et c'est à Mademoiselle Maria Désverin, déjà lauréate en 1887 et en 1890, qu'elle l'a attribuée.

» Voici en quels termes le rapporteur si éloquent des deux derniers concours exprime l'ouvrière de l'excellente ouvrière que fut toujours cette illustrée distinction.

» Mademoiselle Maria Désverin travaille quatre-vingt-quatre ans, mais elle jouit encore de toutes ses facultés et elle conserve une santé parfaite. Quand donc elle qu'elle combat la lourde charge de subvenir aux besoins de toute la famille, au moins jusqu'à ce que ses frères et ses sœurs puissent successivement, l'âge venant, prendre leur part de fardeau.

» Mais en dépit de ces obligations que lui imposait sa position, elle, avec une énergie et une force morale qu'elle dans de nos jours, elle a pu, tout en remplissant son devoir et le remplir à son honneur. Grâce à elle, ses frères et sœurs, dont elle fut pendant plusieurs années l'unique gagne-pain, ont grandi à l'abri, non de la pauvreté, sans doute, mais de la misère.

» Maria, entrée en décembre 1878 comme repiqueuse dans la maison Coquille Lemaire, est bien vue, par son assiduité au travail et à une conduite, son honnêteté à toute épreuve, mériter l'estime de ses maîtres. En peu de temps elle devint surveillante des ouvrières, poste qu'elle occupe encore aujourd'hui.

« Jamais, atteste Monsieur Camille Lemaire, aucun retard, puis onze ans que Maria est à notre service, nous l'avons eu le moindre reproche à lui faire, et nous pouvons certifier que sa conduite a été de même, très « probable en tous points. Obéissante et soumise, « ajoute le témoignage, respectueuse envers sa mère, « dévouée à sa famille, nous n'hésitons pas à la recommander comme digne du plus grand intérêt. »

» La ponctualité au travail, l'estime de ses patrons, « une moralité exemplaire, le dévouement aux siens, « tout cela caractérise bien l'ouvrière modèle, l'ouvrière « telle que la voulait M. Boucher de Perthes.

» Les témoignages recueillis depuis, attestent que Maria Désverin a pu, plus encore, mériter nos suffrages. Ses frères et sœurs ont grandi, mais l'un d'eux s'est marié, l'autre a été appelé sous les drapeaux. Maria demeure toujours le principal soutien de sa vieille mère et le modèle de ses jeunes cousines.

» Pour la troisième fois, la Commission remet à Mademoiselle Marie-Lydie Désverin, née à Roubaix, le 29 mai 1864, une médaille d'encouragement. »

La cérémonie était terminée à midi.

Une scène sanglante rue de la Chapelle-Carretts. — Un ouvrier tisserand de la maison Auguste Florin, Constant Dedecker, qui habite dans une cour de la rue de France, se trouvait dimanche, à six heures du soir, dans l'estaminet du *Joyeux chanteur*, tenu par M. Alfred Cossart, rue de la Chapelle-Carretts, quand entrèrent deux autres tisserands, Henri Verbrugh et François Deconinck, accompagnés d'un cabaret et de la rue du Fontenoy. Eugène Calliewaert.

Verbrugh et Deconinck, qui travaillent dans le même établissement que Dedecker, reprochèrent à celui-ci d'être un mauvais camarade d'atelier.

Dedecker ne leur répondit pas et se contenta de hausser les épaules.

Ce silence exaspéra les trois compagnons qui se ruèrent sur lui, et le terrassèrent. Ce coup fait, ils l'accablèrent de quolibets; mais leur victime ne se relevait plus, et perdait du sang en abondance par une blessure reçue à la tête.

La cabaretière, et une de ses amies qui se trouvait dans l'estaminet, relevèrent Dedecker et le firent asseoir.

Voyant qu'il était grièvement atteint, elles mandèrent le docteur Ballenghien qui, après l'avoir visité, déclara que la blessure avait été faite avec un instrument tranchant.

Pendant que M. Ballenghien donnait ses soins à Dedecker, deux agents, de service au théâtre Deschamps, et prévenus par des voisins, arrivèrent.

Après avoir interrogé les trois agresseurs et leur victime et avoir inscrit leurs noms et qualité, ils mirent les premiers en état d'arrestation et les conduisirent au poste de la rue St-Vincent de Paul. Les inculpés nient tous les trois s'être servis d'un couteau.

Dedecker a été reconduit chez lui, à onze heures ; sa blessure est grave ; il a été atteint près de la tempe gauche. Il affirme qu'il a été frappé avec un couteau. Ce malheureux, qui est âgé de 51 ans, est marié et père de plusieurs enfants.

Cette affaire a causé un rassemblement considérable, dans la rue, pendant toute la soirée.

Un écho de l'incendie de la filature de MM. Parent et Lemaire. — Un rapport a été dressé, samedi, à charge d'un coiffeur, Emile S..., qui avait été requis pour « faire la chaîne », afin d'alimenter une pompe, et qui s'y était formellement refusé.

Un vol de 150 francs. — Singulière affaire que celle que venait de raconter au bureau central, samedi, M. J. D...., habitant la rue de Soubise. Il s'était amusé avec un sieur M... qui était allé boire du café chez lui, puis, après son départ, il s'était aperçu qu'on avait enlevé 150 fr. de sa malle. Comme ses soupçons s'étaient porté sur M..., celui-ci fut mandé et interrogé au commissariat du second arrondissement. A la suite de cet interrogatoire, il a été laissé en liberté.

Des voleurs de charbon. — L'agent de sûreté Hulot a arrêté deux individus qu'il avait rencontrés, rue Brézin, porteurs de blocs de charbon, pesant de 11 à 12 kilogs.

Ils ont prétendu avoir ramassé le combustible qui était tombé d'une voiture : cette explication n'a nullement empêché qu'ils soient écroués.

Un enfant brûlé par le pétrole. — Un déplorable accident s'est produit, dimanche vers sept heures du soir, dans une maison de la cour Wattel, rue de la Lys.

Mme Inserre, qui occupe une chambre, chez M. Vandeputte, s'était rendue au théâtre, laissant ses enfants seuls.

A un certain moment, la fille aînée, âgée de neuf ans, était descendue, laissant ses plus jeunes frères et sœur dans la chambre.

La lampe à pétrole, placée sur la table, culbuta, par suite d'un faux mouvement de l'un des enfants, et se renversa sur le plus jeune, qui fut aussitôt environné de flammes. Les cris de l'enfant firent venir des voisins qui étouffèrent les flammes.

Le pauvre petit a été grièvement brûlé au ventre et aux mains. Son état est grave.

Une histoire navrante. — Dans la soirée de samedi, vers neuf heures, une jeune fille se présentait au bureau central de police, tenant un enfant dans ses bras.

Elle raconta qu'elle était sans domicile et sans ressources, et que le petit être qu'elle tenait était mort.

On crut avoir affaire à une folle : mais, vérification faite, son récit était vrai.

Le petit cadavre a été transporté à l'hôpital. Quant à la mère — une jeune soigneuse de 21 ans, nommée Pharaïde Vanlaer — elle a été retenue au dépôt de sûreté à la disposition des magistrats instructeurs.

Un monsieur qui ne manque pas d'aplomb. — Dimanche matin, vers huit heures, les agents de service au Pont Morel, recevaient la visite de M. D... Edmond, cabaretier à l'angle des rues de Tourcoing et Malesherbes. Il leur raconta qu'un vol de couvertures et de draps de lit avait été commis chez lui, il y a quelques jours, par un de ses locataires et que celui-ci venait d'avoir le toupet de revenir chez lui. La police s'empressa de se rendre au domicile de M. D..., où l'on put mettre en effet la main sur le quidam. Il s'agit d'un nommé Jules Philippe, âgé de 25 ans, se disant employé de commerce et né à Chavange (Aube).

Un étrange consommateur. — Dans la soirée de samedi, un individu entrait chez M. Cromers, cabaretier, rue Magenta, et faisait servir à diverses personnes des consommations pour une valeur de 0,40 centimes. Quand les consommations furent absorbées, notre homme refusa de payer. Comme le cabaretier insistait, l'individu en question le saisit par les épaules et le jeta dans la vitrine qui fut brisée.

Le quidam fut arrêté, et, comme il se trouvait en état d'ivresse, il fut conduit au dépôt de sûreté à la disposition de M. le commissaire du 3e arrondissement. Il s'agit d'un nommé J... Jean, âgé de 28 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth.

Un accident rue de Marengo. — Dans l'après-midi de dimanche, M. Richard Guillaume, âgé de 62 ans, sortait du cabinet qui se trouve dans sa cour, rue Marengo, quand il fut pris de vertiges. Dans son état, il s'est fracturé le genou droit. Un médecin, immédiatement appelé, fit transporter à l'hôpital.

Arrestation de trois expulsés rue Saint-Elisabeth. — Dimanche après-midi, vers deux heures, sur une dénonciation qu'il lui était parvenue, la police a arrêté trois expulsés rue Saint-Elisabeth et les a conduits au dépôt. Ils se nomment Patrez, François Urbain et Frédéric Krantz.

Un expulsé qui aggrave son cas. — Vers sept heures du soir, dimanche, un individu nommé V... se présentait au bureau de sûreté, réclamant un billet de logement qui lui fut refusé. En sortant, pour passer sa colère, il voulut enfoncer la vitrine de la maison Giulon, rue Neuve — mais il ne put réussir. Il s'entêtait à la vue d'un agent.

Cependant, une demi heure après, il eut l'audace de revenir au bureau, demandant toujours un billet de logement. Cette fois, il lui fut accordé, car on reconnut qu'on avait affaire à un expulsé, et il fut immédiatement mis en lieu sûr.

Les contraventions du jour. — Elles sont relatives à des cabaretiers qui ont tenu leurs établissements ouverts après l'heure et à toute une série d'ivrognes dont les expoits n'intéresseraient guère nos lecteurs.

Un bracelet d'une très grande valeur a été trouvé dimanche, vers midi et demi, par un agent de sûreté et déposé au commissariat central.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Refuge de nuit. — Quête faite à la soirée *l'Union des Travailleurs* 7 fr. 75; quête faite à la soirée bachique de la *Grande Fanfare* 25 fr ; quête faite au Rivéillon le M. Victor Veissier, 126 fr. 25.

— Une soirée sera donnée aujourd'hui lundi à 7 h. 1/2 au café Depauw, place Notre-Dame, au profit du Refuge de nuit avec le concours d'amateurs et habitués. Cette soirée sera suivie d'une brillante tombola.

— *Nuit du 26 au 27 décembre 1899.* — Mineur, 1; manœuvre, 1; chômeurs, 3; domestique, 1; charretiers, 2; tisserand, 1; journaliers, 10; peintres, 2; frappeur, 1; bourdier, 1; mouleur, 1; sellier, 1; brossier, 1; teinturier, 1; rattacheur, 1. — Total, 28.

On nous prie d'annoncer que M. et Mme MEIER, dentistes, de Courtrai, seront absents du 24 décembre au 4 janvier. 50343—28029

PILULES GIGQUEL, la Boîte 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

26 DÉCEMBRE 1853. — Dans une adresse à l'Empereur, la Chambre consultative de Roubaix demande que les droits protecteurs sur les *fils* et tissus de coton étrangers ne soient point abaissés; ce serait la ruine de l'industrie roubaisienne. « Déjà la guerre d'Orient et la cherté des subsistances ont interrompu le cours de notre prospérité; nous avons marché, contre cœur, dans une pensée d'humanité afin d'assurer le pain à nos nombreux et paisibles ouvriers; mais les enquêtes pour l'abaissement des tarifs protecteurs de notre industrie nous ont porté le dernier coup. Nous ne vendons plus rien. » (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 166).

27 DÉCEMBRE 1853. — Une dépêche télégraphique adressée à Lille et communiquée immédiatement à Roubaix et à Tourcoing, vient calmer momentanément les craintes et les inquiétudes de nos industriels : « L'Empereur a décidé, y est-il dit, qu'il ne serait apporté dans ce moment aucun changement au tarif des douanes concernant les cotons filés. » (*Voir l'éphéméride du 26 décembre 1853*).

28 DÉCEMBRE 1861. — Le ministre de l'intérieur accorde au bureau de bienfaisance de Roubaix un secours de 6.000 francs destiné à venir en aide aux ouvriers qui se trouvent sans travail et par suite réduits à l'indigence. (*Archives de Roubaix*, Q. I. (b) 2).

WATTRELOS

La réunion du « Sapin-Vert » à l'estaminet de la « Tour Eiffel ». — Cette réunion avait pour instigateur le citoyen Léon Wattrelot, représentant de commerce, habitant le hameau. Quatre cinquante personnes environ avaient répondu à son appel.

La réunion est ouverte à 4 heures 1/2. Le bureau élu d'acclamations se compose de M. Pierre D'Halluin, conseiller municipal, président, et de MM. Léon Wattrelot et Clavier, assesseurs. M. Renard, commissaire de police, est présent.

On remarque, dans l'assistance, certaines notabilités de Wattrelos.

M. Pierre D'Halluin remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en lui confiant la présidence de la réunion et donne la parole au citoyen Coupez, président du comité radical de Roubaix, désigné par les affiches comme principal orateur.

M. Léon Wattrelot demande la permission de dire d'abord quelques paroles.

A propos de l'éclairage du Sapin Vert, M. Wattrelot accuse l'administration municipale d'avoir apporté la plus grande indolence dans une affaire intéressant au plus haut point la généralité des habitants et surtout la classe si intéressante des travailleurs. C'est, dit-il, grâce à l'insistance et aux réclamations incessantes de M. Pierre D'Halluin que le hameau va pouvoir être enfin éclairé dans des conditions satisfaisantes. Il en sera de même pour l'installation des trottoirs qui permettront aux piétons de circuler à pied sec par tous les temps.

En ce qui concerne la halte du Sapin-Vert pour les trains tramways de Tourcoing à Lannoy par Wattrelos, question depuis si longtemps pendante, c'est aussi M. D'Halluin qui en précipitera la solution.

La parole est ensuite donnée au citoyen Coupez qui déclare que c'est à la sollicitation du parti démocratique et Wattrelos qu'il a bien voulu accepter le rôle de tribun populaire.

Un citoyen fait observer qu'il n'y a pas de parti démocratique à Wattrelos.

Dans une attaque à fond de train où il traite successivement de la répartition des impôts, de l'octroi, des écoles maternelles, des crèches, des expropriations pour cause d'utilité publique, de la « dilapidation financière », du « favoritisme érigé en système », le citoyen Coupez fait le procès de la municipalité qu'il accuse de toutes les fautes et qu'il rend responsable, dit-il, « des conséquences désastreuses qui en seront la suite. »

Il appelle, de tous ses vœux, le moment où des élections nouvelles chasseront de l'hôtel de ville « les gens qui s'y sont glissés pour y exploiter la ville et y mettront, à leur place, « des citoyens dévoués qui sauront sacrifier leur intérêt privé à l'intérêt général », et assureront ainsi l'avenir de cette belle commune, la première de France par sa population et l'une des plus importantes par son industrie et son commerce.

Plusieurs citoyens essaient quelques objections qui sont aussitôt couvertes par les applaudissements de la majorité.

« A ce moment le citoyen Legrand, de Lille, se précipite à la tribune et, dans un discours plein de verve et d'ironie, laquelle il fait un chaleureux appel aux travailleurs, ses frères, pour qu'à Wattrelos, comme ailleurs, aux prochaines élections municipales, ils réunissent toutes leurs voix sur des candidats ouvriers, « à l'exclusion des bourgeois exploiteurs. »

Les ouvriers seuls sont capables de comprendre les aspirations de la masse des prolétaires à laquelle ils appartiennent, et seuls ils peuvent travailler d'une façon effective à l'émancipation du peuple en ouvrant l'ère de la justice et de la liberté.

L'assemblée fait à l'orateur socialiste la même ovation qu'à l'orateur radical.

Le président met aux voix un ordre du jour du citoyen Waterlot qui est conçu :

« Tous les travailleurs de Wattrelos protestent contre la gestion de l'administration municipale actuelle. »

Cet ordre du jour est accepté à la grande majorité des citoyens présents.

La séance est levée à 6 heures au milieu des cris : Vivent les travailleurs ! Vive l'émancipation sociale ! Vive Lafargue ! Vive l'Internationale !

Un cinquantenaire. — La société du *Cheval volant*, dont le siège est établi chez M. Godtschalk, tenait dimanche, le cinquantenaire de son doyen, M. Pierre-Marie Rigolle, qui en a été le trésorier-secrétaire pendant 15 ans.

A deux heures, la société au complet s'est rendue au domicile du vétéran, qui était entouré de ses enfants et de ses petits-enfants, et M. Louis Bouquet lui a adressé quelques mots de félicitations.

M. Rigolle y a répondu, puis un de ses petits-fils lui a lu un compliment fort bien tourné.

La société s'est alors formée en cortège, a parcouru les rues Neppert, du Moulin, la Vieille Place, la rue Pierre Chavanne et est rentrée au bal.

En face de l'estaminet de M. Moïse Nys, avait été dressé un arc-de-triomphe, sur lequel on lisait : A notre cher doyen, 18 8/1899.

A six heures a eu lieu un banquet auquel 80 personnes ont pris part ; plusieurs bouquets et un fauteuil ont été offerts à M. Rigolle.

Un bal a terminé cette charmante fête.

Cartes de visite à la minute. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page*).

Cartes de visite à la minute : 2 fr. le cent ; 3 fr. en gravure.

TOURCOING

Elections au Conseil des Prud'hommes. — C'est hier de dimanche de 9 heures du matin à midi qu'il a été procédé à l'élection de 4 membres ouvriers du Conseil des Prud'hommes. Il y a eu beaucoup d'animation pendant toute la matinée. Le nombre des votants a été supérieur à ceux précédents scrutins. Voici les résultats.

1re catégorie : Inscrits, 123; votants, 62. MM. Alfred Gravier, 32 voix, *élu*; Desplechin, 23.

2e catégorie : Inscrits, 543; votants, 399. MM. Voitcatteau, 198 voix, *élu*; Honzet, 103.

3e catégorie : Inscrits, 703; votants, 357. MM. Philippe-Ernest Bodin, 184 voix, *élu*; Jean Legrand, 167.

4e catégorie : Inscrits, 253; votants, 118. MM. Liétart, conseiller sortant, 72 voix, *élu*; Deschamp, 41.

Le scrutin était présidé par M. Lefrançois, adjoint. Il était presque 2 heures quand les opérations ont été terminées.

A la proclamation du nom de M. Voitcatteau ses partisans lui ont fait une ovation et l'ont en quelque sorte porté en triomphe, en criant : « Vive la Sociale! Au mois de mai, nous les culbuterons tous ! »

Elections des prudhommes patrons. — C'est aujourd'hui lundi, également de 9 heures du matin à midi qu'aura lieu le scrutin pour l'élection de prud'hommes patrons.

Sont candidats : 1re catégorie, M. Honoré-Dupontier ; 2e catégorie, M. Scalabre-Deleour ; 3e catégorie, M. Jules Flipo Lézy ; 4e catégorie, M. Dubruelle-Dujardin.

Le même jour aura lieu l'élection pour trois ans, de deux prud'hommes patrons, en remplacement de MM. Pollet Durez et Lemettre-Seynave, démissionnaires. Candidats : 2e catégorie, M. Louis Malfait ; 3e catégorie, M. Alphonse Vanzeveren.

Le patois de Tourcoing au tribunal correctionnel de Lille. — Le *Journal de Roubaix* a raconté l'histoire de ce locataire qui s'obstinait à demeurer dans une baraque en bois de la rue des Cinq-Voies à Tourcoing, malgré les ordres de son propriétaire qui voulait l'en expulser. Le locataire n'avait rien trouvé de mieux que de se réfugier sur le toit, mais deux planches cédèrent, le locataire rentra chez lui par une voie un peu trop rapide, si b